

J'attire votre attention sur les documents à fournir lors de la Coupe de France des Clubs à ISTRES :

Licence à jour

Carte d'identité fédérale : signée par le titulaire et à compléter pour les mineurs + photo du nageur (voir régl sportif NAP paragraphe 1.5.1)

Certificat médical : certificat médical de non contre indication à la pratique sportive 'compétition' de NAP et non de natation

délivré par un médecin du sport, fédéral ou hyperbare. **Cachet ou ordonnance précisant sa qualité faisant foi.**

voir paragraphe 15.1 et 15.9 du manuel du dirigeant

Si c'est un médecin conventionné qui a signé, cela ne sera pas accepté et le nageur ne nagera pas

Assurance : doit être assuré au minimum Piscine. C'est en principe inscrit sur la licence, sinon joindre un justificatif

Si le nageur n'est pas assuré, il ne nagera pas